

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de

SEANCE DU LUNDI 5 MARS 2018

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 8 mars 2018

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 27 février 2018

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-04

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET

REDUCTION DES
DECHETS ORGANIQUES
DANS LES MENAGES -
DON DE POULES

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. TOLLET), Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à Mme CARRET), M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme GOYER), Mme BREMOND (par proc. à Mme CRESPIY), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme FRIOLL), Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. MICHON), M. TAKI (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT jusqu'au N° 2018-02 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. PETIT), M. MANINI (par proc. à M. JOINT), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. COUTURIER), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

La Ville souhaite contribuer à la réduction des déchets organiques des ménages. L'objectif est de détourner des poubelles les restes de repas et les autres déchets fermentescibles, représentant environ 30 % du poids total de nos déchets ménagers. En effet, une poule peut manger jusqu'à 150 kilogrammes de déchets organiques par an.

Il est proposé de distribuer gratuitement deux poules composteuses aux foyers volontaires disposant d'une maison individuelle et d'un jardin privatif. Les poules seront achetées par la Ville auprès d'un éleveur avicole de la région, au prix unitaire d'environ 10 euros.

Les familles pourront faire acte de candidature par le biais du site internet de la Ville.

Ce dispositif a pour objectif de participer efficacement à la réduction de nos déchets organiques dans le cadre d'une action concrète.

Les poules seront confiées aux familles adoptantes réunissant tous les critères. Un contrat d'adoption devra être signé par les bénéficiaires : celui-ci rappellera les règles minimales à suivre pour élever les poules dans de bonnes conditions vis-à-vis du voisinage comme de l'animal mais aussi les modalités d'attribution. Dans cette optique, la Ville pourra organiser une visite au domicile des bénéficiaires pour s'assurer de la présence des poules et du respect du contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

le don de deux poules à chaque foyer caluirard volontaire disposant d'une maison individuelle avec un jardin privatif.

- APPROUVE

le contrat d'adoption ci annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 8 mars 2018
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET